

Formation et accompagnement des volontaires en service civique dans le département de l'Aisne



Formation civique et citoyenne - volet théorique

Formation civique et citoyenne – volet pratique (PSC1)

Formation à destination des tuteurs et responsables des structures d'accueil

Calendrier des formations et modalités d'inscriptions

1er semestre 2018

Contacts:

Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne

Marinette FOULON – Tél : 03 60 81 50 31 – courriel : <u>marinette.foulon@aisne.gouv.fr</u> Amandine GEORGELIN – Tél : 03 60 81 50 30 – courriel : <u>amandine.georgelin@aisne.gouv.fr</u> Isabelle DUVAL – Tél : 03 60 81 50 32 – courriel : <u>isabelle.duval@aisne.gouv.fr</u>

















La formation civique et citoyenne des volontaires en service civique

Rappel!

Les organismes agréés au titre de l'engagement de service civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une formation civique et citoyenne.

La Loi égalité et Citoyenneté du 26 janvier 2017 précise que les volontaires doivent bénéficier d'au moins la moitié de la formation civique et citoyenne dans les 3 premiers mois de mission.

Cette formation civique et citoyenne comprend obligatoirement deux volets :

- Un volet « théorique » ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté
- Un volet « pratique » sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1)

Le volet théorique : (cf pages 4-5-6-7)

L'organisme agréé a la possibilité de faire appel à des organismes extérieurs pour l'organisation de ces modules. Il perçoit une aide de 100 € par jeune accueilli, versée directement par l'Agence de services et de paiement, après deux mois de réalisation effective de mission.

Cette formation intervient sur le temps de mission des jeunes.

<u>Le volet pratique : (cf p 8)</u>

Toutes les structures accueillant des volontaires en engagement de service civique ont l'obligation d'inscrire leurs volontaires à une formation PSC1. (coût de la formation prise en charge par l'Agence du service civique)

Celle-ci intervient sur le temps de mission des jeunes.

Tous les volontaires ayant signé un contrat d'engagement de service civique doivent bénéficier de cette formation ; priorité sera donnée à ceux qui n'en sont pas déjà titulaires.

Le respect de cette obligation sera vérifié et pris en compte à l'occasion de l'instruction de chaque nouvelle demande (avenant ou renouvellement d'agrément).

NB: Merci de veiller au suivi des candidatures déposées sur les plates-formes d'inscription (vérification de la présence effective des jeunes inscrits et le cas échéant, annulation des inscriptions lorsque ceux-ci ont quitté leur mission, ne sont plus disponibles, ont fait des inscriptions multiples pour une même formation ...)

La formation civique et citoyenne des volontaires en service civique dans l'Aisne - Volet théorique -

Cette formation est assurée par un collectif d'associations qui ont souhaité s'associer à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne pour mettre en œuvre un calendrier de modules à destination des volontaires.

<u>Durée de la formation</u>: deux jours consécutifs (il est impératif d'être présent aux deux jours)

<u>Coût de participation</u>: 85 € par personne avec prise en charge des deux déjeuners – paiement à effectuer auprès de l'organisme de formation

<u>Frais de transport des participants</u>: à prendre en charge, dans la mesure du possible, par la structure d'accueil

Effectif maximum: 18 participants environ (déterminé par chaque organisme de formation)

Effectif minimum: 8 participants (en dessous de cet effectif la session ne sera pas maintenue)

<u>Inscriptions</u>: via le lien <u>INSCRIPTION EN LIGNE</u>

L'organisme de formation adressera une confirmation pour les candidatures retenues, ainsi que les informations relatives aux modes de règlement, horaires, et autres précisions éventuelles.

Une attestation de présence est remise à chaque participant en fin de session.

NB : Pour une meilleure mixité au sein du groupe de stagiaires, il est préférable de répartir les inscriptions de vos volontaires sur plusieurs modules de formation, si cela est possible.

<u>Planning des formations civiques et citoyennes</u>

Date	Organisme de formation	Lieu de la formation	Contenu
Jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2018	Ligue de l'enseignement Contact : Emilie RAMAN-BEIS Tél : 03 23 54 53 20 Mel : vieassociative.ligueo2@gmail.com	Centre social 16 rue de la république 02300 CHAUNY	 La citoyenneté et l'engagement qu'est-ce que c'est ? ses composantes, son fonctionnement, ses enjeux : apprendre à mieux se situer dans la société. La citoyenneté et l'engagement pour quoi faire ? comment devenir un citoyen éclairé, responsable et actif. La citoyenneté et l'engagement comment faire ? accompagner les jeunes volontaires dans une réflexion sur leur place et leurs moyens d'action et d'engagement citoyens. Le service civique : statut du volontaire, droits et devoirs, échanges sur les pratiques. Le parcours d'engagement et le projet d'avenir : comment valoriser son parcours d'engagement et sa mission de service civique ?
Jeudi 25 et vendredi 26 janvier 2018	Fédération départementale des maisons de jeunes et de la culture de l'Aisne Contact : Elyse QUATREVAUX Tél : 03 23 26 34 50 Mel : e.quatrevaux@gmail.com	Espace Jeunesse et Culture 7 rue Jean de Dormans 02200 Soissons	Deux jours pour échanger et débattre entre volontaires en service civique, mieux connaître son statut, évoquer les valeurs civiques et la citoyenneté, réfléchir à l'engagement et ses différentes modalités Module spécifique : « Citoyenneté et mobilité européenne »
Jeudi 8 et vendredi 9 février 2018	Comité départemental Olympique et Sportif de l'Aisne Contact : Paul RICHARD Tél : 03 23 28 60 92 Mel : aisne@franceolympique.com	Médiathèque Jean Macé 14 Rue Jean de la Fontaine, 02400 Château - Thierry	 Service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques. Les valeurs civiques, la citoyenneté et les différentes formes d'engagements. Réflexion et échanges sur la notion de développement durable. Le service civique et après ?
Lundi 12 et mardi 13 février 2018	Fédération départementale des centres sociaux Contact : Delphine THIEBAULT Tél : 03 60 52 38 14 Mel : fcs.sco2@gmail.com	Centre social du Vermandois Rue Paul Codos 02100 Saint - Quentin	« Engagement citoyen et développement durable » • Comprendre les enjeux et le fonctionnement du service civique • Favoriser la réflexion autour de la notion d'engagement • Réflexion et échanges sur la notion de développement durable et de manifestation éco responsable
Lundi 19 et mardi 20 février 2018	Centre social Tac Tic Animation Contact: Jordan DRUELLE Tél: 03 23 97 06 69 Mel: jordan@tac-tic-animation.org	Tac Tic Animation 9, avenue Paul Doumer 02140 Vervins	 Connaître son statut, ses droits en service civique La notion d'engagement et ses différentes formes Citoyen en France et en Europe Que faire après un service civique ? Présentations des structures ressources sur le territoire (Mission Locale, PIJ, Centres Sociaux)

Lundi 26 et mardi 27 février 2018	Centre information jeunesse de l'Aisne Contact : Mégane MECREANT Tél : 03 23 23 70 09 Mel : cij.aisne@gmail.com	Centre information jeunesse de l'Aisne 56 Bd Gras- Brancourt 02000 Laon	 Etre volontaire en mission de service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques Etre volontaire et engagé Citoyenneté et connaissance des institutions Etre citoyen de l'Europe
Lundi 19 et mardi 20 mars 2018	Centre information jeunesse de l'Aisne Contact : Mégane MECREANT Tél : 03 23 23 70 09 Mel : cij.aisne@gmail.com	Centre information jeunesse de l'Aisne 56 Bd Gras- Brancourt 02000 Laon	 Etre volontaire en mission de service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques Etre volontaire et engagé Citoyenneté et connaissance des institutions Etre citoyen de l'Europe
Jeudi 29 et vendredi 30 mars 2018	Ligue de l'enseignement Contact : Emilie RAMAN-BEIS Tél : 03 23 54 53 20 Mel : vieassociative.ligueo2@gmail.com	Centre social 16 rue de la république 02300 CHAUNY	 La citoyenneté et l'engagement qu'est-ce que c'est ? ses composantes, son fonctionnement, ses enjeux : apprendre à mieux se situer dans la société. La citoyenneté et l'engagement pour quoi faire ? comment devenir un citoyen éclairé, responsable et actif. La citoyenneté et l'engagement comment faire ? accompagner les jeunes volontaires dans une réflexion sur leur place et leurs moyens d'action et d'engagement citoyens. Le service civique : statut du volontaire, droits et devoirs, échanges sur les pratiques. Le parcours d'engagement et le projet d'avenir : comment valoriser son parcours d'engagement et sa mission de service civique
Jeudi 5 et vendredi 6 avril 2018	Comité départemental Olympique et Sportif de l'Aisne Contact : Paul RICHARD Tél : 03 23 28 60 92 Mel : aisne@franceolympique.com	Médiathèque Jean Macé 14 Rue Jean de la Fontaine, 02400 Château- Thierry	 Service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques. Les valeurs civiques, la citoyenneté et les différentes formes d'engagements. Réflexion et échanges sur la notion de développement durable. Le service civique et après ?
Jeudi 12 et vendredi 13 avril 2018	Fédération départementale des maisons de jeunes et de la culture de l'Aisne Contact : Elyse QUATREVAUX Tél : 03 23 26 34 50 Mel : e.quatrevaux@gmail.com	Espace Jeunesse et Culture 7 rue Jean de Dormans 02200 Soissons	Deux jours pour échanger et débattre entre volontaires en service civique, mieux connaître son statut, évoquer les valeurs civiques et la citoyenneté, réfléchir à l'engagement et ses différentes modalités Module spécifique : « Citoyenneté et mobilité européenne »
Lundi 16 et mardi 17 avril 2018	Centre social Tac Tic Animation Contact: Jordan DRUELLE Tél: 03 23 97 06 69 Mel: jordan@tac-tic-animation.org	Tac Tic Animation 2, rue de la Gare 02260 La Capelle	 Connaître son statut, ses droits en service civique La notion d'engagement et ses différentes formes Citoyen en France et en Europe Que faire après un service civique ? Présentations des structures ressources sur le territoire (Mission Locale, PIJ, Centres Sociaux)

Lundi 14 et mardi 15 mai 2018	Fédération départementale des centres sociaux Contact : Delphine THIEBAULT Tél : 03 60 52 38 14 Mel : fcs.sco2@gmail.com	Centre social du Vermandois Rue Paul Codos 02100 Saint - Quentin	« Engagement citoyen et développement durable » • Comprendre les enjeux et le fonctionnement du service civique • Favoriser la réflexion autour de la notion d'engagement • Réflexion et échanges sur la notion de développement durable et de manifestation éco responsable
Jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018	Fédération départementale des maisons de jeunes et de la culture de l'Aisne Contact : Elyse QUATREVAUX Tél : 03 23 26 34 50 Mel : e.quatrevaux@gmail.com	Espace Jeunesse et Culture 7 rue Jean de Dormans 02200 Soissons	Deux jours pour échanger et débattre entre volontaires en service civique, mieux connaître son statut, évoquer les valeurs civiques et la citoyenneté, réfléchir à l'engagement et ses différentes modalités Module spécifique : « Citoyenneté et mobilité européenne »
Jeudi 31 mai et vendredi 1 ^{er} juin 2018	Ligue de l'enseignement Contact : Emilie RAMAN-BEIS Tél : 03 23 54 53 20 Mel : vieassociative.ligueo2@gmail.com	Centre social 16 rue de la république 02300 CHAUNY	 La citoyenneté et l'engagement qu'est-ce que c'est ? ses composantes, son fonctionnement, ses enjeux : apprendre à mieux se situer dans la société. La citoyenneté et l'engagement pour quoi faire ? comment devenir un citoyen éclairé, responsable et actif. La citoyenneté et l'engagement comment faire ? accompagner les jeunes volontaires dans une réflexion sur leur place et leurs moyens d'action et d'engagement citoyens. Le service civique : statut du volontaire, droits et devoirs, échanges sur les pratiques. Le parcours d'engagement et le projet d'avenir : comment valoriser son parcours d'engagement et sa mission de service civique
Jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018	Comité départemental Olympique et Sportif de l'Aisne Contact : Paul RICHARD Tél : 03 23 28 60 92 Mel : aisne@franceolympique.com	Médiathèque Jean Macé 14 Rue Jean de la Fontaine, 02400 Château - Thierry	 Service civique : mieux connaître son statut et échanger sur ses pratiques. Les valeurs civiques, la citoyenneté et les différentes formes d'engagements. Réflexion et échanges sur la notion de développement durable. Le service civique et après ?
Lundi 9 et mardi 10 juillet 2018	Fédération départementale des centres sociaux Contact : Delphine THIEBAULT Tél : 03 60 52 38 14 Mel : fcs.sco2@gmail.com	Centre social du Vermandois Rue Paul Codos 02100 Saint - Quentin	« Engagement citoyen et développement durable » • Comprendre les enjeux et le fonctionnement du service civique • Favoriser la réflexion autour de la notion d'engagement • Réflexion et échanges sur la notion de développement durable et de manifestation éco responsable

La formation civique et citoyenne des volontaires en service civique dans l'Aisne

- Volet pratique -

Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

A compter du 1^{er} juillet 2017, les modalités d'organisation et de prise en charge de la formation PSC1 pour les volontaires changent. Vous avez désormais la possibilité de vous adresser à l'organisme de formation de votre choix pour la PSC1 de vos volontaires (coordonnées en page 9).

Vous pourrez être remboursé à hauteur de 60 € par volontaire effectivement formé à la PSC1 pour toute formation effectuée à partir du 1^{er} juillet 2017.

Quels organismes de formation ?

Une convention entre l'Agence du service civique et les 6 grands réseaux nationaux (Croix-Rouge, Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, Protection civile, Croix-blanche, Ordre de Malte et Fédération française de sauvetage et de secourisme) permet de faciliter vos démarches. Ces partenaires sont particulièrement sensibilisés à l'enjeu de formation des volontaires aux gestes de premiers secours et vous réserveront le meilleur accueil.

Vous pouvez également vous adresser à tout organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur pour réaliser la formation PSC1

Quelles démarches effectuer ?

- a Informer vos volontaires de l'enjeu de la maîtrise des gestes de premier secours
- 2. Contacter l'organisme de formation de votre choix (veillez à choisir une date de formation antérieure à la date de fin de contrat des volontaires)
- 2. Payer l'organisme au moment de la réservation ou à réception de la facture selon les modalités de paiement propres à chaque organisme
- **2** Veiller à la participation de vos volontaires le jour J
- a Conserver les justificatifs de la formation effective des volontaires en cas de contrôle

Comment obtenir le remboursement ?

Le remboursement sera effectué par l'Agence des services et de paiements (ASP) et sera enclenché à partir **d'une attestation dans l'outil ELISA** (date de formation et nom de l'organisme de formation).

Attention, n'est remboursée que la formation effective (les absences injustifiées ne sont pas remboursées mais resteront dues à l'organisme de formation).

> Quand inscrire les volontaires ?

Le plus tôt est le mieux. Dans tous les cas, assurez-vous de pouvoir la faire faire **avant l'échéance de contrat des volontaires.** Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas obtenir le remboursement.

ASSOCIATIONS AGREES DU DEPARTEMENT DE L'AISNE POUR LES FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS

Sauver et secourir Saint-Quentin

11 rue de la Libération - 02690 ESSIGNY LE GRAND

Tél: 06/07/61/70/79

Mail: alain.coeugniet@savelys.fr

Croix Rouge Française - Délégation départementale de l'Aisne

26, rue Cronstadt - BP 729 - 02100 SAINT-QUENTIN

Tél: 03/23/68/01/91 Fax: 03/23/68/01/99

Mail: dd02@croix-rouge.fr

Comité départemental de l'Aisne des secouristes française Croix Blanche

29 rue Charles De Gaulle - 02490 VERMAND

Mail: michel.chauderlier@orange.fr

<u>Union départementale des premiers secours de l'Aisne (UDPS 02)</u>

BP 30095 - 02203 SOISSONS Cedex

Tél: 0811/380/180 Fax: 0811/620/280

Site: http://www.udps02.com
Mail: contact@udps02.com

<u>Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aisne (UDSPo2)</u>

38 impasse Joliot Curie – 02120 GUISE

Tél/Fax: 03/23/05/69/92

Association départementale de protection civile de l'Aisne (ADPCo₂)

N° agrément : **02.95.03**

9 avenue de Reims - 02200 SOISSONS

Tél: 03/23/59/05/16 Fax: 03/23/59/05/16

Mail: aisne@protection-civile.org

L'accompagnement des volontaires en service civique

Modules de formation à destination des tuteurs et des responsables des structures d'accueil de l'Aisne

• La réussite de la mission de service civique, pour le volontaire comme pour l'organisme qui l'accueille, passe par le tutorat. Chaque structure a l'obligation de désigner un tuteur, d'organiser une phase de préparation à la mission et d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir, afin de favoriser son insertion sociale et professionnelle à l'issue de l'accomplissement de la mission de service civique.

Il est désormais précisé aux termes de l'article L120-14 du code du service national que le tuteur du volontaire en service civique doit être formé à cette fonction.

La participation à une session de formation à destination des tuteurs sera un critère déterminant pour l'instruction de toute demande d'avenant ou de renouvellement d'agrément

• Des formations à destination des tuteurs et responsables des structures d'accueil sont proposées afin d'aider à la bonne exécution de cette fonction.

<u>Durée</u>: 1 journée ou 2 demi-journées, selon la formule choisie

<u>Coût de participation</u>: gratuit (déjeuner non pris en charge)

Contenus:

<u>1 - Formation de base</u>:

❖ Découverte du rôle du tuteur (1 journée)

<u>Public</u>: nouveaux tuteurs n'ayant jamais accompagné de volontaires, tuteurs ayant déjà commencé à accueillir des volontaires sans être formés, gestionnaires des organismes d'accueil;

Objectif : comprendre la fonction de tuteur et identifier ses différents rôles auprès des volontaires.

<u>2 – Approfondissements :</u>

<u>Public</u>: tuteurs expérimentés, tuteurs ayant déjà participé à un atelier de découverte du rôle de tuteur, gestionnaires d'agrément et autres personnes impliquées dans l'accueil de volontaires à une étape donnée.

❖ Mobilisation de volontaires (1/2 journée)

<u>Objectif</u>: comprendre comment organiser un recrutement spécifique permettant une réelle accessibilité à tous.

Accompagnement à la réflexion sur le projet d'avenir et à la réalisation du bilan de fin de mission (1/2 journée)

<u>Objectif</u>: appuyer un jeune dans la valorisation de son expérience de service civique et la préparation de l'après.

NB : il est conseillé de s'inscrire aux 2 modules afin d'assurer la continuité du groupe sur la journée.

Planning des formations de tuteurs

Lieu de la formation :

Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne 23 rue Franklin Roosevelt - BP 545 – 02001 Laon Cedex

<u>Inscription</u>: http://www.tuteur-service-civique.fr/

Intitulé de la formation	Dates et horaires
Découverte du rôle du tuteur	Jeudi 11 janvier 2018 de 9h30 à 17h Mardi 13 mars 2018 de 9h30 à 17h Jeudi 17 mai 2018 de 9h30 à 17h
Mobilisation de volontaires	Jeudi 7 juin 2018 de 9h30 à 12h30
Accompagnement à la réflexion sur le projet d'avenir et à la réalisation du bilan de fin de mission	Jeudi 7 juin 2018 de 14h à 17h